

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Haute-Corrèze Communauté

Enquête publique unique portant sur l'élaboration du PLUi de Haute-Corrèze Communauté et sur le projet de PDA des monuments historiques de la commune de Margerides.

Cette enquête aura une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 jusqu'au vendredi 01 juillet 2022 inclus.

Par arrêté n°ARR2022-033 du 09 mai 2022, le président de Haute-Corrèze Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Margerides. L'autorité responsable de l'élaboration du PLUi et du PDA des monuments historiques de la commune de Margerides est Haute-Corrèze Communauté dont le siège administratif est situé 23 parc d'activité du bois Saint-Michel 19200 USSEL.

Territoire concerné :

Le PLUi s'appliquera sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté composé de 71 communes réparties sur les départements de la Corrèze et de la Creuse : Aix ; Alleyrat ; Ambrugeat ; Beissat ; Bellechassagne ; Bort-les-Orgues ; Bugeat ; Chavanac ; Chaveroche ; Chirac-Bellevue ; Clairavaux ; Combressol ; Confolent-Port-Dieu ; Couffy-sur-Sarsonne ; Courteix ; Davignac ; Eygurande ; Feniers ; Feyt ; La Courtine ; Lamazière-Basse ; Lamazière-Haute ; Laroche-Près-Feyt ; Latronche ; Le Mas d'Artige ; Ligniac ; Lignareix ; Magnat-L'Étrange ; Malleret ; Margerides ; Maussac ; Merlines ; Mestes ; Meymac ; Millevaches ; Monestier-Merlines ; Monestier-Port-Dieu ; Neuvic ; Palisse ; Perols-Sur-Vézère ; Peyrelevade ; Poussanges ; Roche le Peyroux ; Saint-Angel ; Saint-Fréjoux ; Saint-Rémy ; Saint-Setiers ; Saint-Victour ; Sarroux – Saint-Julien ; Serandon ; Sornac ; Soursac ; Saint-Bonnet-Près-Bort ; Saint-Etienne-Aux-Clos ; Saint-Etienne-La-Geneste ; Saint-Exupery-Les-Roches ; Saint-Germain-Lavolps ; Saint-Hilaire-Luc ; Saint-Martial-Le-Vieux ; Saint-Merd-La-Breuille ; Saint-Merd-Les-Oussines ; Saint-Oradoux-De-Chirouze ; Saint-Pantaleon-De-Lapleau ; Saint-Pardoux-Le-Neuf ; Saint-Pardoux-Le-Vieux ; Saint-Sulpice-Les-Bois ; Sainte-Marie-Lapanouze ; Thalamy ; Ussel ; Valiergues ; Veyrières.

Le PDA des monuments historiques concerne uniquement la commune de Margerides.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête aura une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 au vendredi 01 juillet 2022 inclus.

La commission d'enquête :

Monsieur Pierre MONTEIL a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur René BAUDOUX, Monsieur Jean-Paul PELOTTE, Madame Marie-France DESBARATS et Monsieur Jacques BROCHU en qualité de membres titulaires par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le projet de PLUi arrêté comprenant un résumé non technique et une évaluation environnementale ;
- L'avis des personnes publiques associées et notamment celui de l'autorité environnementale ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- Le dossier de PDA des monuments historiques de la commune de Margerides arrêté.

Modalités de mise à disposition et de consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier pourra être consulté, sous format papier et numérique, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au siège de Haute-Corrèze Communauté, à Ussel, 23 Parc d'activité du bois Saint-Michel. Il pourra également être consulté, sous format numérique, dans les 71 mairies des communes membres de Haute-Corrèze Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture. Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en commune et au siège de l'enquête publique, compte tenu des jours fériés prévus pendant la période d'enquête publique. Par ailleurs le dossier sera aussi consultable sur le site Internet de Haute-Corrèze Communauté à l'adresse suivante : <http://www.hautecorrezecommunaute.fr>

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à la disposition au siège de Haute-Corrèze Communauté et dans les mairies des 71 communes membres de Haute-Corrèze Communauté,
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLUi, par courrier postal à Haute-Corrèze Communauté à l'attention de M. Pierre MONTEIL commissaire enquêteur 23 parc d'activité du bois Saint-Michel 19200 USSEL, ou par courrier électronique à epplui@hautecorrezecommunaute.fr
- soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/3077>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences des commissaires enquêteurs :

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux et horaires suivants :

- | | |
|--|--|
| - Lundi 30 mai 2022 de 9H à 12H au siège de Haute-Corrèze Communauté | - Jeudi 16 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Bort-les-Orgues |
| - Lundi 30 mai 2022 de 14H à 17H à la mairie d'Ussel | - Jeudi 16 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Neuvic |
| - Mardi 31 mai 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Eygurande | - Vendredi 17 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Bugeat |
| - Mardi 31 mai 2022 de 14H à 17H à la mairie de La Courtine | - Vendredi 17 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Margerides |
| - Mercredi 01 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Bort-les-Orgues | - Vendredi 17 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie d'Ussel |
| - Mercredi 01 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Neuvic | - Mardi 21 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Peyrelevade |
| - Vendredi 03 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Meymac | - Mardi 21 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Meymac |
| - Vendredi 03 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Peyrelevade | - Jeudi 23 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Bugeat |
| - Mardi 07 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Bugeat | - Vendredi 24 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Eygurande |
| - Mercredi 08 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Ussel | - Vendredi 24 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de La Courtine |
| - Jeudi 09 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Eygurande | - Lundi 27 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Neuvic |
| - Jeudi 09 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de La Courtine | - Lundi 27 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Bort-les-Orgues |
| - Vendredi 10 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Neuvic | - Mercredi 29 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Meymac |
| - Vendredi 10 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Bort-les-Orgues | - Mercredi 29 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Peyrelevade |
| - Samedi 11 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Meymac | - Jeudi 30 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Ussel |
| - Samedi 11 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie de Peyrelevade | - Jeudi 30 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de Bugeat |
| - Mardi 14 juin 2022 de 9H à 12H à la mairie d'Eygurande | - Vendredi 01 juillet 2022 de 14H à 17H au siège de Haute-Corrèze Communauté |
| - Mardi 14 juin 2022 de 14H à 17H à la mairie de La Courtine | |

Issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Haute-Corrèze Communauté, en mairie des communes membres et à la préfecture de la Corrèze et de la Creuse aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Il sera également publié sur le site <http://www.hautecorrezecommunaute.fr>.